



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## PROCES VERBAL

VILLE  
DE  
**PENMARC'H**  
FINISTÈRE

## DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 28 AVRIL 2017

Étaient absents : Mme Claudine CABON (procuration à Mme Brigitte BOLZER), Mme Sophie GALLO (procuration à M. Hervé VAILLANT) et Mme Fabienne LE GARS (procuration à M. Bruno CARIOU)

### DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Le conseil municipal, conformément à l'article L 2121.15 du CGCT, désigne **Mme Mélanie DUCROT** conseillère municipale, comme secrétaire de séance.

En préalable à l'ordre du jour, M. Raynald TANTER, Maire, donne les informations suivantes :

- Fort taux de participation au 1<sup>er</sup> tour des présidentielles et il espère qu'il en sera de même pour le 2<sup>nd</sup> tour
- Inauguration de l'atelier mécanique réalisé avec l'aide des services techniques après une dépollution du local
- Réception des travaux de l'église Ste Thumette
- Aménagement du parvis de l'enceinte du phare avec l'équipe voirie et espaces verts de la commune
- Tenue d'une réunion intermédiaire à la restitution des ouvrages de protection et qui sera prochainement présentée en réunion plénière
- Tenue de la réunion sur le projet de Pors Carn avec le bureau d'étude sur la finalisation des travaux à réaliser et l'aménagement du cheminement doux
- Tenue de la réunion sur l'entrée de bourg avec une présentation aux riverains (une douzaine d'administrés présents)
- **Subventions notifiées :**
  - FSIL : 100K€ pour la mise en accessibilité des bâtiments recevant du public
  - Contrat de Territoire : 5000 € pour le parcours sportif
  - Agence de l'Eau : 4.8K€ pour les contrôles de l'assainissement non collectif
- **Evènements à venir :**
  - Journée des déportés le 30 avril 2017
  - Réunion publique le 15 mai – bilan à mi-mandat
  - Réunions plénières : sur le Plan Communal de Sauvegarde & sur la création du Syndicat Mixte chargé de la gestion des ports de Pêche et de Plaisance Cornouaille
  - Organisation des festivités pour le 20<sup>ème</sup> anniversaire du jumelage avec Schierling

### APPROBATION DU PROCES VERVAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MARS 2017

M. Raynald TANTER invite les conseillers à approuver le procès-verbal du 10 mars 2017.

Aucune observation n'est formulée, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

## ***1/ ADMINISTRATION, FINANCES, TRAVAUX, COMMUNICATION***

### ***1. Tirage au sort des personnes susceptibles de siéger au jury d'assises***

Le tirage au sort a été réalisé à la fin de l'examen de l'ensemble des délibérations soumises au conseil.

### ***2. Fixation de l'indemnité de fonction des élus locaux***

M. Jean-Louis BUANNIC informe le conseil des modifications réglementaires qui conduisent à redélibérer sur les indemnités des élus locaux.

Aucune observation ou questions sur cette délibération, le conseil municipal adopte à **l'unanimité l'enveloppe** indemnitaire dans la limite du montant maximal autorisé par les textes pour les indemnités de fonction du Maire & des adjoints et selon les taux fixés en 2014 lors de leur installation.

### ***3. Mandats spéciaux pour le Maire et conseillers municipaux, participation au congrès des Maires et journées de l'ANEL***

M. Jean-Louis BUANNIC soumet au conseil la proposition de délibérer afin d'autoriser 6 élus à se rendre au congrès et salon des maires.

M. Raynald TANTER précise qu'il s'agit de 6 candidats et que les disponibilités des personnes ne sont pas connues à ce jour.

M. Bruno CARIOU intervient et précise qu'il est important que la commune y participe mais il trouve que 6 personnes est excessif.

M. Raynald TANTER rappelle que le conseil doit désigner les élus susceptibles d'y participer afin d'assurer la prise en charge des frais. Il ne s'agit pas simplement d'un voyage mais de se rendre compte de ce qu'est la vie municipale et que ce congrès reflète également l'implication ainsi que le dynamisme de l'équipe municipale.

M. Bruno CARIOU demande le coût du déplacement.

M. Raynald TANTER précise d'une part que le montant dépendra du nombre participants et d'autre part que l'association des maires de France a négocié les prix pour ce type de manifestation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à **la majorité** avec six abstentions (Mme Fabienne LE GARS, Mme Christine MORIN, Mme Valérie LE FAOU-VILLARBU, M. Bruno CARIOU, M. Robert BOUGUÉON et M. Jean-Marc BREN).

### ***4. Délibération relative à l'indemnisation des travaux supplémentaires pour les élections***

M. Jean-Louis BUANNIC précise qu'il s'agit d'instituer l'indemnité forfaitaire complémentaire pour les agents relevant du cadre d'emplois des attachés territoriaux participant à l'organisation des scrutins des différentes élections.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à **l'unanimité** adopte la délibération.

## ***2/ SOLIDARITE, JEUNESSE, AFFAIRES SOCIALES, CULTURE & SPORT***

### ***5. Participation financière de la commune de Penmarc'h au séjour scolaire linguistique organisé par le collègue Laënnec de Pont-l'Abbé***

Mme Dominique PLOUHINEC propose aux membres du conseil d'approuver la participation de 30 euros par élève à l'occasion du séjour scolaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité adopte la délibération.

#### 6. *Fixation des tarifs des stages et séjours 2017 à l'espace jeunes*

Mme Dominique PLOUHINEC liste les propositions de tarifs des différents séjours :

**Séjour « Légende et nature »** (Tarif journalier suivant le quotient familial + 50 euros)

Date : du 17 au 21/07/17

**Séjour « surf et Equitation »** (Tarif journalier suivant le quotient familial + 40 euros)

Date : du 31/07 au 4/08/17

**Stage « Surf »** (Tarif journalier suivant le quotient familial + 10 euros)

Date : du 24 au 26/07/17

M. Bruno CARIOU intervient pour souligner que les stages sont très demandés. Il soumet la possibilité d'un tirage au sort et que cette mention soit portée au procès-verbal.

Mme Dominique PLOUHINEC précise que les inscriptions répondent à des critères (ex : adhérent à l'espace jeunes) et que jusqu'à présent, il n'y a eu aucun problème.

M. Raynald TANTER intervient en précisant qu'il n'y a pas de problème d'équité et qu'il n'y a pas d'intention de favoritisme.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité adopte la délibération.

#### 7. *Salle Cap Caval, saison 2017/2018 - fixation des tarifs*

Mme Marie-Claire DUPONT propose au Conseil Municipal de fixer, les tarifs des spectacles qui seront présentés à la salle « Cap Caval » au cours de la saison culturelle 2017-2018 (du 1<sup>er</sup>/09/17 au 30/06/18). Le Maire décidera de la catégorie des tarifs à appliquer par spectacle en fonction de leur nature et du coût de la prestation.

La délibération ne fait l'objet d'aucune question, le conseil municipal à l'unanimité, valide la présente délibération.

#### 8. *Descente en rappel du Phare d'Eckmühl - Fixation du tarif*

Mme Marie-Claire DUPONT soumet aux membres du conseil de fixer à l'occasion de la descente du Phare d'Eckmühl en rappel le vendredi 9 juin. Elle précise que l'organisation de cette activité permettra l'accueil entre 70 à 75 personnes.

M. Bruno CARIOU suggère que l'activité soit réglée avant la montée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité adopte la délibération

*Le tirage au sort a été réalisé à la fin de l'examen de l'ensemble des délibérations soumises au conseil.*

#### 1. *Tirage au sort des personnes susceptibles de siéger au jury d'assises*

Mme Marie-Claire DUPONT propose aux conseillers municipaux de procéder au tirage au sort.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, fait procéder publiquement au tirage au sort à l'issue duquel les personnes suivantes sont désignées comme susceptibles de siéger au jury d'assises.

N°	N° de la page de la liste électorale	N° de la ligne	Nom	Nom marital	Prénoms	Date de naissance	Bureau de vote
1	222	1	LAIGRE		Morgane, caroline, Justine	30/05/1989	Bureau 4
2	222	9	LANDRY		Jérôme, Paul, Roger	13/02/1974	Bureau 7
3	472	5	VIGNON		Arthur, Tigran, Valentin	28/06/1989	Bureau 6
4	13	4	BARGAIN	LE BLEIS	Elisabeth	01/04/1963	Bureau 2
5	472	10	VILATTE		Christophe, Pierre, André	11/07/1968	Bureau 4
6	425	6	SIMON		Anne Marie	03/08/1962	Bureau 5
7	95	9	COSSEC		David Jean Joseph	18/11/1969	Bureau 3
8	72	7	CARTRON		Jean, Claude, Roger	13/02/1942	Bureau 6
9	222	2	LALLAIZON	BUANNIC	Christine	14/10/1959	Bureau 2
10	335	8	MARSELLA		Sonia	08/06/1978	Bureau 7
11	446	10	TALBOT		Jean René	17/01/1950	Bureau 2
12	307	8	LE TIRILLY		Claude	03/01/1936	Bureau 6

L'ensemble des délibérations ayant été examinées, M. Raynald TANTER propose de laisser la parole aux membres de la minorité pour une intervention avant d'aborder les questions diverses.

M. Jean-Marc BREN prend la parole et procède à la lecture au nom du groupe de la minorité :

« La minorité s'explique sur les raisons qui l'ont conduite à ne pas transmettre dans les délais sa contribution au dernier numéro du Pen'Mag, lequel va être distribué très prochainement.

Conformément à ses engagements Monsieur le Maire a reçu une délégation de la minorité afin de faire un point sur les dossiers économiques et l'installation notamment de nouvelles activités commerciales. A l'issue de cet entretien, et alors que venait de paraître le numéro de janvier du Pen'Mag, il a pu nous faire le reproche d'utiliser cette tribune pour faire de la politique politicienne.

En réaction, nous avons décidé de ne rien publier dans l'édition du mois d'avril mais reprendrons nos communications lors du prochain numéro si nous sommes autorisés à nous y exprimer ».

M. Raynald TANTER prend la parole et s'adresse aux conseillers de la minorité :

« Chers collègues de la minorité, permettez-moi d'exercer un droit de réponse. En vous ayant écouté, la première idée qui me vient à l'esprit est de vous demander, les yeux dans les yeux, si, à la lumière de ce que l'on connaît, vous êtes en accord par ce qui vient d'être exprimé par Jean-Marc LE BREN. Je veux simplement vous dire que moi-même et mes collègues de la majorité, nous sommes outrés par votre méthode qui consiste, par une pirouette plus que douteuse, à faire porter et par la même à nous faire porter la responsabilité d'un manquement qui vous concerne seuls. Je trouve cela vraiment à la fois culotté et déplacé.

Depuis le début de ce mandat, il me semble que j'ai toujours respecté l'esprit démocratique qui se doit d'être au cœur de notre fonctionnement municipal, dès lors, bien sûr, qu'il reste digne. Et dans ce cadre, chers collègues, vous ne pouvez pas me reprocher, nous reprocher d'être sourds à vos propositions. Je crois aussi pouvoir dire, que concernant l'action municipale, pour attacher beaucoup d'importance, qu'elle se fasse dans la plus grande transparence, à la fois envers l'ensemble des conseillers de cette assemblée que vis-à-vis de l'ensemble de la population Penmarc'haise.

Enfin, pour ce qui concerne la rubrique qui vous est réservée sur notre Pen'Mag, je veux juste vous faire remarquer qu'elle constitue un droit au titre de la loi pour les communes de plus de 3 500 habitants. Sa rédaction

pour la publication relève donc de votre seule et entière responsabilité, tout comme les propos que vous pouvez tenir. J'en ai terminé et je clos le débat sur ce sujet ».

Il est ensuite proposé aux conseillers d'aborder les questions de la minorité.

### **QUESTIONS DE LA MINORITE**

*Plusieurs arrêtés municipaux avaient été pris il y a déjà quelques mois et continuent d'orner les façades d'immeubles menaçant ruine pour certains, quelles sont seront les suites données à ces arrêtés ? –*

Mme Nathalie POULARD explique que chaque immeuble, au nombre de quatre, a conduit à une expertise pour caractériser la reconnaissance d'immeuble menaçant ruine, et chaque procédure suit son cours. D'ailleurs, l'un des immeubles concernés a fait l'objet de travaux pour la levée du péril et le recouvrement des sommes est en cours. On ne peut pas aller vite dans ces affaires compte tenu des procédures à suivre.

M. Jean-Marc BREN demande si l'on peut connaître le coût.

M. Raynald TANTER intervient et se rappelle d'avoir évoqué avec Mme Fabienne LE GARS lors d'une rencontre la situation particulière de la rue du Port à l'occasion de la signature d'un acte chez le notaire. Le notaire recherche l'ensemble des héritiers qui seront appelés dans cette affaire. Pour ce qui est de la démarche il faut compter deux ans pour voir aboutir les dossiers. Il a été procédé à la mise en sécurité dans l'attente des actions à mener. L'immeuble qui a fait l'objet de travaux s'élève à environ 9 000 euros TTC.

*A quel stade du diagnostic des ouvrages maritimes se situe t-on ? La mise en œuvre de mesures urgentes de stabilisation du trait de côté est-elle envisagée ?*

Mme Valérie LE FAOU-VILLARBU propose de passer cette question puisque la réponse a été évoquée dans les informations en introduction du conseil.

*Des riverains nous ont informés du lancement d'une étude s'agissant de l'extension du réseau de tout à l'égout dans la zone allant du Goret à Kervily. Pouvez-vous infirmer ou confirmer cette information ? De la même façon un projet concomitant d'aménagement de cette zone est-il à l'étude (aménagement d'une promenade ...) ?*

M. Raynald TANTER informe qu'il n'y a pas de projet d'aménagement concernant ce secteur. Par contre, il est concerné par le périmètre d'assainissement comme le secteur de la Joie. Ces secteurs sont inscrits au programme triennal signé avec l'Agence de l'Eau.

M. Jean Louis BUANNIC confirme l'étude de LABOCÉA relative au schéma directeur des eaux pluviales et que ces secteurs feront partis du dossier de l'enquête publique lors de la procédure du PLU.

Mme Valérie LE FAOU-VILLARBU demande si les travaux seront réalisés d'ici l'été.

M. Raynald TANTER répond négativement.

*En évoquant ces aménagements urbains, une programmation des travaux à réaliser en matière d'éclairage public est-elle disponible ?*

Mme Valérie LE FAOU-VILLARBU évoque le projet de la Joie et en particulier l'éclairage de la promenade de Baltimore.

M. Raynald TANTER confirme qu'un test sera réalisé en mai sur cette promenade mais fait remarquer que l'éclairage du parking de Cap Caval est défectueux et qu'un remplacement est devenu nécessaire. Il propose à M. Jean-Louis BUANNIC d'apporter des quelques précisions sur les projets dans ce domaine.

M. Jean-Louis BUANNIC propose de faire un point sur l'éclairage et les projets en lien avec le SDEF qui assure la compétence éclairage public :

- L'étude relative au remplacement des candélabres - type béton- de la Joie à Saint Guénolé
- L'aménagement d'Ernest Renan, validé par le conseil municipal sur l'aspect financier, pour des travaux à réaliser et qui comprend l'éclairage des rues adjacentes
- L'étude avancée de Pors Carn pour intégrer l'éclairage, partie oubliée par le bureau d'études et signalé par les élus qui suivent le dossier et qu'il remercie pour leur implication
- L'entrée du bourg et son éclairage représente un aspect important dans l'aménagement de ce tronçon

M. Jean-Louis BUANNIC rappelle également que dès qu'un projet intervient dans un secteur, on sait qu'il faut intégrer avant la réalisation des travaux de voirie, l'éclairage, l'assainissement, le contrôle du réseau d'eau potable etc. Il reste encore 60 points lumineux à corriger sur la commune.

M. Michel FRIN informe le conseil également des projets d'éclairage de la promenade de Baltimore et l'église St Nonna au pied de l'édifice.

M. Jean-Louis BUANNIC souligne la réaction des services départementaux qui sont surpris des nombreux projets à réaliser à Penmarc'h, ce qui démontre le dynamisme et la volonté des élus de faire bouger les choses comme l'éclairage mais qui concerne bien entendu d'autres dossiers.

M. Bruno CARIOU remercie M. Jean-Louis BUANNIC de cette présentation sur les projets à venir et demande s'il est possible d'avoir une visibilité sur l'entretien courant de cet éclairage afin de connaître les priorités jusqu'à la fin de mandat. Comme il constate la dégradation des luminaires sur la Joie, il convient de travailler sur un type de matériel adapté au site. Le béton ne lui semble pas être approprié mais si l'ABF a été consulté pour avis, la solution devrait convenir. L'idée est de savoir où l'on va et avoir une vue d'ensemble des travaux d'entretien.

M. Jean-Louis BUANNIC rappelle que cette question a été soulevée il y a un an et que le SDEF propose des solutions adaptées à l'environnement et aux contraintes des sites d'exposition.

M. Bruno CARIOU n'est pas convaincu de la pertinence du béton sur le site de la Joie.

M. Jean-Louis BUANNIC donne un autre exemple sur le projet Pors Carn, où le SDEF a proposé un éclairage mixte entre l'éclairage de la voirie et du cheminement doux.

M. Raynald TANTER rappelle aux élus que dans l'élaboration du Plan Pluriannuel d'Investissement, l'ensemble de ces travaux sont inclus dans un phasage précis qui peut faire l'objet d'ajustement en fonction de l'avancée des projets. L'entretien est également pris en compte.

*Des cessions de parcelles avaient été décidées afin de permettre la réouverture de la voie « Hent Méjou Kervédal » et permettre le désenclavement de certaines parcelles. Où en est ce dossier ? Peut-on espérer que ce chemin soit de nouveau rendu public avant le début de la saison estivale ?*

M. Raynald TANTER affirme qu'il est certain, en l'état de l'avancée de ce dossier, que le chemin ne sera pas ouvert au public. Une rencontre a eu lieu dernièrement avec la famille NEDELEC afin de faire accélérer ce dossier chez le notaire. Toutefois, la rédaction des actes est en cours auprès de l'office notarial et que l'on attend la remise du projet aux parties afin de signer l'acte définitif.

*Est-il envisagé de donner une suite à la visite des bâtiments communaux ?*

M. Raynald TANTER informe qu'il ne s'y oppose pas et que des actions ont été menées depuis la dernière visite (réfection d'une toiture, déménagement de certains bâtiments, travaux d'entretien à l'intérieur de certains logements tels que La Poste). Il interpelle M. Hervé VAILLANT sur ce sujet.

M. Hervé VAILLANT précise que le logement au-dessus de La Poste a été entièrement rénové afin d'y accueillir une famille en cas d'urgence et qu'il s'équipe. Il reste à recevoir la livraison de la literie.

Mme Valérie LE FAOU-VILLARBU demande si certains logements rénovés auront une affectation.

M. Raynald TANTER informe qu'il pourra être proposé d'y accueillir une famille dans un des logements rénovés.

– *Une intervention est-elle envisagée au Pénity ?*

M. Raynald TANTER confirme que rien n'est envisagé à ce jour.

M. Bruno CARIOU souligne la dégradation des pierres du Pénity et certaines pierres qui disparaissent. Aucun entretien et mise en valeur de ce porche qui se dégrade.

Mme Marie-Claire DUPONT précise qu'elle a interpellé Monsieur Pierre ALEXANDRE sur ce sujet afin d'organiser une visite.

M. Bruno CARIOU demande toutefois des travaux de prévention afin d'éviter la disparition des pierres de cet édifice.

M. Raynald TANTER prend note de ces remarques et informe le conseil du dépôt de plainte suite aux dégradations de banc et de la présence d'un graff côté plage.

– *Quel est le résultat des entretiens réalisés pour le recrutement d'un policier municipal ?*

M. Raynald TANTER informe le conseil de l'avancée de la procédure de recrutement du policier. Une première commission a été tenue et aucune candidature n'a fait l'unanimité. Il s'agissait de ne pas se tromper car il s'agit d'un emploi important pour la commune. Un nouvel appel à candidature a été lancé et une nouvelle commission aura lieu le 19/05 toute la journée. Il espère qu'une candidature se détachera pour ce poste lors de cette nouvelle commission.

Mme Valérie LE FAOU-VILLARBU demande si ce poste sera pourvu d'ici l'été.

M. Raynald TANTER rappelle qu'il faut trouver la personne et négocier les délais de mobilité avec l'employeur.

Aucune autre question n'est soulevée, la séance est levée à 22h30.

**Le Secrétaire,**

**Mélanie DUCROT**



**Le Maire,**

**Raynald TANTER**



